

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B272-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B272

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer quatre marchés relatifs à la construction d'un bâtiment Accueil/Vestiaires/Sanitaires pour la piscine de Cabriès (n°14M037, 14M038, 14M040, 14M041)

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_05

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Hervé FABRE AUBRESPY

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer quatre marchés relatifs à la construction d'un bâtiment Accueil/Vestiaires/Sanitaires pour la piscine de Cabriès (n°14M037, 14M038, 14M040, 14M041)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du transfert de la piscine d'été de la commune de Cabriès à la Communauté du Pays d'Aix, le Bureau communautaire du 28 juin 2012 a approuvé le programme de construction d'un nouveau bâtiment comprenant un accueil, des vestiaires et des sanitaires pour la piscine de Cabriès. Il est demandé dans le présent rapport l'autorisation de signer les marchés qui vont permettre la réalisation de ce bâtiment.

Exposé des motifs :

Les marchés ont pour objet la construction d'un bâtiment comprenant l'accueil, les vestiaires et les sanitaires pour la piscine de Cabriès.

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation est allotie de la façon suivante :

LOT N°	INTITULE
1	Gros-oeuvre - maçonnerie
2	Ossature bois
3	Menuiseries extérieures
4	Cloisons -Peinture - nettoyage
5	Aménagement des vestiaires
6	Électricité - courants forts - courants faibles
7	rafraîchissement – ventilation – plomberie sanitaire
8	Revêtement sol résine
9	Aménagements extérieurs – plages (marché qui sera lancé en procédure adaptée)

Le présent rapport ne concerne que toutefois les lots 1,3, 4, 5 et 8.

La consultation n'ouvrait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. L'exécution du marché n'est pas scindée en tranches.

Rappel :

Lors d'une précédente consultation, la CAO du 14 février 2014 a attribué les lots 2, 6 et 7 et a décidé de déclarer les lots 1, 4 et 5 sans suite et le lot 3 infructueux.

Le lot 8 ne figurait pas dans cette consultation.

Le lot 9 sera traité en « petit lot » conformément aux dispositions de l'article 27 III 2° du Code des marchés publics et fera l'objet d'une consultation lancée ultérieurement sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code précité.

Le délai global d'exécution est de 8 mois, y compris la période de préparation de 1 mois.

Marchés passés à prix global et forfaitaire, révisables mensuellement.

Estimations :

Lot 1 : 162 000 € HT soit 194 400 € TTC

Lot 3: 58 500 €HT soit 70 200 € TTC

Lot 4: 50 000 €HT soit 60 000 € TTC

Lot 5: 60 000 €HT soit 72 000 € TTC

Lot 8: 20 000 €HT soit 24 000 € TTC

Mise en concurrence:

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'Appel d'Offre Ouvert, définie aux articles 33 et 57 à 59 du CMP, qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 20 mai 2014 et, a été publié sur les supports de publicité suivants : J.O.U.E ; B.O.A.M P ; TPBM ; Le Moniteur et Profil Acheteur

Sur la base des critères pondérés suivants:

Pour les lots 3 et 5:

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.40

Pour les lots 1, 4 et 8:

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.70
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.30

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2014 a décidé de déclarer le marché n° 14M039 « lot n° 4 » sans suite et d'attribuer :

- Le marché n° 14M037, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, **lot 1** «Gros- oeuvre - maçonnerie», attribué à la société **DELTA CONCEPT** pour un montant global et forfaitaire de **166.796,16 € TTC**.

- Le marché n° 14M038, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, **lot 3** «Menuiseries extérieures», attribué à la société **MENUISERIE DU PHARO** pour un montant global et forfaitaire de **74.310,00 € TTC**.

- Le marché n° 14M040, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, **lot 5** «Aménagement des vestiaires», attribué à la société **NAVIC** pour un montant global et forfaitaire de **85.852,80 € TTC**.

- Le marché n° 14M041, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, **lot 8** «Revêtement sol résine», attribué à la société **CONCEPT RESINE** pour un montant global et forfaitaire de **24.134,64 € TTC**.

Visas:

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment «de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants (...)» ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2014;

Dispositif:

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée;

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 14M037, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, **lot 1** «Gros- oeuvre - maçonnerie», attribué à la société **DELTA CONCEPT** pour un montant global et forfaitaire de **166.796,16 € TTC**.

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 14M038, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, **lot 3** «Menuiseries extérieures», attribué à la société **MENUISERIE DU PHARO** pour un montant global et forfaitaire de **74.310,00 € TTC**.

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 14M040, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, **lot 5** «Aménagement des vestiaires», attribué à la société **NAVIC** pour un montant global et forfaitaire de **85.852,80 € TTC**.

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 14M041, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, **lot 8** «Revêtement sol résine», attribué à la société **CONCEPT RESINE** pour un montant global et forfaitaire de **24.134,64 € TTC**.

➤ **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux crédits disponibles à la section d'investissement du budget de la CPA, Opération 460 – Fonction 413 – Nature 21735.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer quatre marchés relatifs à la construction d'un bâtiment Accueil/Vestiaires/Sanitaires pour la piscine de Cabriès (n°14M037, 14M038, 14M040, 14M041)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JUL. 2014